

Promouvoir la santé sexuelle dès l'école primaire

Frédéric Galtier,

sexologue, formateur, chargé de projet et d'ingénierie : instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) – centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) Auvergne-Rhône-Alpes, délégation Puy-de-Dôme.

Prévenir des violences sexuelles se situe au carrefour de différents champs dont l'éducation sexuelle est l'une des pierres angulaires. Le défi sanitaire qu'a représenté le sida dès les années 1980 a amené notre société et, en particulier, une institution comme l'Éducation nationale à repenser ses modalités d'intervention en promotion de la santé concernant l'éducation sexuelle. La plus récente étape de ce long cheminement est la circulaire publiée en septembre 2018¹. Si ce texte renforce une action éducative dès le CP, il ne fait que prolonger une dynamique déjà instaurée en 2003 par la précédente circulaire, découlant elle-même de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception². Le site dédié de l'Éducation nationale Éduscol³ nous rappelle combien l'éducation à la vie affective et sexuelle « contribue à la construction de la personne et à l'éducation du citoyen. [...] Elle participe à la formation de la personnalité, de l'identité de l'enfant et de l'élève, à son développement et à sa socialisation ». À l'échelle européenne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare que « l'éducation sexuelle doit s'inscrire dans l'éducation au sens large et influencer sur le développement de la personnalité de l'enfant. Par son caractère anticipatif, elle contribuera à prévenir les effets potentiellement négatifs de la sexualité et à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être. C'est dire que l'éducation sexuelle holistique⁴ promeut la santé en

général [1] ». Enfin, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture (Unesco) milite en faveur d'une éducation complète à la sexualité [2], prônant entre autres les relations interpersonnelles, les valeurs, les droits, l'égalité des genres comme participant à la prévention des violences.

S'approprier l'information et acquérir des aptitudes pour agir

Accompagner la santé sexuelle en milieu scolaire consiste donc à intervenir dès le plus jeune âge en concevant des programmes aux ambitions plus larges que la simple information : il s'agit désormais de promouvoir la santé sexuelle. Cela implique une approche positive, défendant les droits sexuels tels que définis par l'OMS en 2002, et fondée sur les déterminants de santé sexuelle [3]. À partir de ce socle, la priorité est donc de développer des actions – sur le mode de ce que préconise l'éducation pour la santé – et qui « grâce à un accompagnement individuel ou communautaire, permettent aux personnes et aux groupes de s'approprier des informations et d'acquérir des aptitudes pour agir dans un sens favorable à leur santé et à celle de la collectivité [4] ».

Le développement des compétences psychosociales doit ainsi s'inscrire au cœur de l'éducation sexuelle. Un nouveau paradigme qui bannit les entrées thématiques pour se concentrer sur l'individu et ses propres ressources, afin de l'aider à gérer au mieux les situations pouvant le mettre en difficulté ou générant du stress : construction identitaire, découverte du corps sexué, premier baiser, premiers fantasmes, premiers émois, affirmation de ses désirs et de son orientation sexuelle, développement pubertaire, risques d'infections sexuellement transmissibles (IST)...

Cette promotion des compétences psychosociales prend place dans un dispositif créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : le parcours éducatif santé⁵ qui implique tous les acteurs éducatifs (personnels de direction, enseignants, personnels de santé et des services sociaux, sans oublier les enfants et les parents). Il met aussi en évidence les liens entre l'éducation à la santé et l'éducation à la citoyenneté, en cohérence avec les objectifs de la circulaire de 2018. L'objectif 1 de l'Axe 1 de la Stratégie nationale de santé sexuelle est en parfaite résonance avec cette démarche : « L'éducation à la sexualité se développe à travers tous les enseignements, en particulier celui de biologie, et la vie scolaire. Désormais intégrée dans les objectifs prioritaires du parcours éducatif de santé [...], [elle] doit poursuivre son déploiement pour une mise en œuvre effective dans l'ensemble des établissements scolaires. » Les personnels doivent donc avoir accès à une formation adéquate leur permettant d'appréhender la question dans un souci de cohérence et s'appuyant sur leurs compétences. Le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a déjà alerté en 2016 sur ce manque criant.

La santé sexuelle devrait être la pierre angulaire de toute politique de santé en milieu scolaire (les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté – CESC⁶ étant garants de ces actions), si elle inscrit la notion de plaisir en filigrane : plaisir de jouir comme on le veut, de prendre des substances qui vont modifier les perceptions et les comportements, qui vont faciliter la rencontre avec l'autre, de manger ce dont on a envie, de conduire vite et sans casque pour sentir cette fureur de vivre... Le plaisir est un carburant vital pouvant conduire à des pratiques dites

à risque, comme d'autres éléments : une faible estime de soi, un rapport difficile à son corps, une image de soi déformée par des normes en place ne facilitent pas une gestion positive de sa santé ; un trouble identitaire, un sentiment d'infériorité par rapport à l'autre sexe ne prédisposent pas à entretenir des relations interpersonnelles satisfaisantes et respectueuses ; un désir sexuel refoulé ou mal assumé peut conduire à la dépression, la tentative de suicide ou à l'agression ; des capacités émotionnelles peu encouragées, voire étouffées, ne génèrent pas un sentiment de bien-être psychologique et rendent vulnérables à des attitudes destructrices.

La santé sexuelle embrasse tous ces champs. Un autre élément demeure fondamental pour la réussite de tels projets : travailler en interdisciplinarité. Dans une même institution, les talents, connaissances et compétences de chacune et de chacun sont autant d'atouts pour réussir un programme en santé sexuelle. La santé sexuelle parle aussi bien de citoyenneté que de santé. Travailler sur le respect, sur la loi, la laïcité... : autant de portes d'entrée qui peuvent amener le jeune à se construire positivement, en comprenant en premier lieu sa place en tant qu'homme ou femme dans notre société. Et développer l'esprit critique peut se révéler être une compétence majeure particulièrement efficace pour faire face et même contrer les normes en place, les pressions à l'agir, à être performant, à ne pas s'individualiser. Il s'agit là de l'un des objectifs poursuivis par le parcours éducatif santé. Les professionnels intervenants – à commencer par les enseignants – ne se cantonnent alors plus à des séances formelles d'éducation sexuelle, ils peuvent travailler la santé sexuelle dans les enseignements eux-mêmes, dès l'école et au secondaire bien sûr (beaucoup de disciplines ont dans leurs programmes des thématiques relevant de la santé sexuelle : l'éducation physique et sportive, la littérature, l'histoire, les arts plastiques ou encore les sciences, sans oublier le travail des documentalistes). Il suffit de donner une autre grille de lecture, de ne plus se fixer sur des thématiques de santé précises, mais d'avoir une approche globale. Les retentissements affecteront

positivement le climat scolaire en premier lieu. Le projet sera d'autant plus fructueux qu'il intégrera les jeunes et leur famille. Sur ce modèle, l'OMS a publié en 2014 ses *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe* [1], présentant entre autres la « matrice » qui donne des repères pour intervenir auprès des jeunes de 0 à 18 ans, avec à chaque âge les thématiques à aborder et les compétences psychosociales qu'elles permettent de développer.

Des programmes en santé sexuelle du CP au CM2

En complément d'actions menées en collège et en lycée, l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) – centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) Auvergne-Rhône-Alpes, délégation Puy-de-Dôme, a repris un travail initié en 2003 : des programmes en santé sexuelle du CP au CM2, qui allient continuité (huit séances par an et par classe), coanimation par un sexologue formateur et un enseignant, et intégration des parents dans le processus. Ces séances s'attachent à développer une à deux compétences psychosociales (communication, empathie, capacités de négociation, de résistance, gestion des émotions, estime de soi...) en s'appuyant sur les représentations des enfants et en traitant des thèmes comme le corps, l'identité sexuelle, le sentiment amoureux ou la reproduction. Une évaluation finale est réalisée auprès des enfants, des parents et des enseignants. Il est aujourd'hui difficile de déterminer l'efficacité de ce programme, car il faudrait pour cela suivre ces jeunes au collège, puis au lycée. Cependant, le fait de leur apporter des connaissances et une réflexion sur l'anatomie, les stéréotypes de genre, la puberté, le rôle de nos émotions et de nos sens participe à les rassurer. La fascination qu'impriment sur eux certaines images ou certaines histoires trouve ici un apaisement, alors même que leurs interrogations profondes demeurent : « Comment fait-on des bébés ? », « Comment dire qu'on est amoureux ? » ou « Pourquoi y a-t-il des filles et des garçons ? ». Ce dans un contexte où nous savons que le dialogue avec les parents reste compliqué. Les enfants écoutent, observent et ont parfois simplement

besoin de repères simples pour mieux comprendre notre société. Souhaitons par-dessus tout qu'ils intègrent l'idée que la sexualité est une aventure formidable, personnelle, qu'ils découvriront tout au long de leur vie sans schéma préconçu, avec et grâce à l'autre, celui ou celle qu'ils auront choisi librement, sans violence. Qu'ils se sentent libres dans leurs choix, capables de dire non, autorisés à faire des erreurs, à prendre de mauvaises routes sans sentir poindre une culpabilité, une honte ou une quelconque anomalie, ennemis héréditaires d'une santé sexuelle épanouissante. ■

Pour en savoir plus

● <https://www.ffcriavs.org/la-federation/audition-publique/>

1. http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133890
2. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000222631&categorieLien=id>
3. <http://eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html>
4. Approche globale, ou « holistique », qui place la sexualité dans le contexte plus large de la société, des inégalités liées au genre et des relations sociales.
5. <http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>
6. <http://eduscol.education.fr/cid46871/le-cesc-composition-ses-missions.html>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Bureau de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe, BZgA. *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe, un cadre de référence pour les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé, et les spécialistes*. Lausanne : Santé sexuelle suisse, 2014 : p. 5.
- [2] Unesco. *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité : une approche factuelle*. Unesco, 2017.
- [3] Ministère des Affaires sociales et de la Santé. *Stratégie nationale de santé sexuelle. Agenda 2017-2030*. Paris : ministère des Affaires sociales et de la Santé, mars 2017 : p. 11.
- [4] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Comité français d'éducation pour la santé (CFES). *L'éducation pour la santé : un enjeu de santé publique*. Paris : ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2001 : 15 p.
- [5] Bousquet D. *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité. Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes*. [Rapport], Paris : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, juin 2016, n° 2016-06-13-SAN-021 : 134 p.